

Stabilité des talus du ruisseau Clet : Conclusion

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) a produit une analyse environnementale très détaillée du projet minier de Mine Arnaud avant de recommander l'émission du décret ministériel avec 11 conditions. Dans cette analyse, le ministère a repris l'ensemble des avis du rapport du BAPE publié en décembre 2013, incluant ceux exprimés sur la stabilité des sols.

Le MDDELCC a sollicité l'expertise du Ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à la stabilité des berges du ruisseau Clet. Le MTQ a émis un avis technique sur la stabilité des berges du ruisseau Clet et au potentiel de glissement fortement rétrogressif pouvant y survenir sur une section précise identifiée par le MTQ d'une longueur d'environ 200 m et située au sud du chemin de fer Arnaud. À la réception de cet avis, le MDDELCC a demandé à Mine Arnaud de produire une étude géotechnique accompagnée des calculs de facteurs de sécurité à l'endroit précis indiqué par le MTQ. Mine Arnaud a mandaté la firme Journeaux Associés afin de compléter les travaux spécifiés par le ministère.

L'étude a été réalisée en effectuant des sondages géotechniques pour caractériser les types de sols en place jusqu'au roc. Des échantillons ont été prélevés et analysés au laboratoire. Les caractéristiques de ces échantillons ont servi à réaliser l'analyse de stabilité des sols à cet endroit afin d'émettre une opinion sur la probabilité d'un glissement fortement rétrogressif dans ce secteur.

Les résultats de cette analyse sont exprimés dans la conclusion ci-dessous, extraite du rapport de Journeaux Associés :

Conclusion :

«L'analyse de stabilité des pentes typiques dans l'étroite zone de la vallée du ruisseau Clet, au sud du chemin de fer Arnaud, indique un facteur de sécurité acceptable selon les règles de l'art. Vu que cette zone se trouve dans une zone fortement boisée avec une forêt mature, le risque de décrochements de zones rotationnelles qui pourraient déclencher un glissement rétrogressif est davantage réduit.» Étude de stabilité des talus du ruisseau Clet, Sept-Iles, Québec, Rapport no. L-13-1689,24 février 2014, Journeaux Associés et Memorandum Calculs des facteurs de sécurité pentes du ruisseau Clet, Sept-Îles, Québec 31 juillet 2014.

Malgré cette conclusion, la position du MTQ demeure et est à l'effet qu'à titre préventif, une mesure de stabilisation des berges dans ce secteur doit être instaurée. Cette demande est reflétée clairement à la condition 6 du décret ministériel.

Concernant les autres avis du BAPE en lien avec la stabilité des sols, le MDDELCC a jugé l'information fournie par Mine Arnaud, incluant la lettre d'engagements, suffisante pour y répondre.



Mine Arnaud

Étude de stabilité des talus du ruisseau Clet

